

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LA PROMOTION DE LA LIGNE FERROVIAIRE
CAEN-SAINT-LO-RENNES (ADPCR)

Hôtel de Ville – BP 330
50010 SAINT-LO CEDEX

Adresse postale :
6 L'Angevinière
50240 SAINT-LAURENT DE TERREGATTE

E-mail : jy.colas@orange.fr

Monsieur Roland BONNEPART
Directeur des Régions SNCF
de Paris Saint-Lazare et de Haute et Basse-
Normandie
BP 696
76008 ROUEN CEDEX 1

Saint-Lô, le 27 juillet 2011

Monsieur le Directeur Régional,

La ligne Paris – Caen – Cherbourg a été intégrée dans le "plan de renforcement de la qualité de service sur les 12 lignes sensibles".

Depuis cette intégration, la SNCF a mis en place un plan d'actions, "IMPULSION 2011" dont l'objectif est d'améliorer la régularité des trains, le confort à bord et l'information, ce qui ne peut que nous réjouir.

Cependant, lors de la rencontre SNCF/Associations de Consommateurs du 12 juillet en gare de CAEN, les moyens d'atteindre ces objectifs nous ont été dévoilés et ceci n'enchant pas du tout les usagers que nous sommes :

- ⇒ sur Paris–Caen–Cherbourg et Paris–Deauville/Trouville mise en place des compositions à 10 voitures au lieu de 9, 10 ou 11 voitures aujourd'hui, afin de simplifier la production et de limiter les manœuvres sur le site des Batignolles.
- ⇒ Mise en place de la réservation obligatoire sur les trains Corail Intercités bas-normands.

Nous regrettons que ces mesures soient retenues dans le cadre de votre plan car elles vont poser de nombreux problèmes :

- ⇒ Aux usagers qui empruntent les trains actuellement les plus chargés, notamment le 3300 très prisé et qui ne sont pas prêts à se reporter sur les autres,
- ⇒ La mise en place de cette mesure le 11 décembre 2011 se cumulera avec les dysfonctionnements qui ne manqueront pas d'apparaître lors de l'exploitation en voie unique sur 20 km engendrés par la réfection de tunnels,
- ⇒ Le système de réservation est une contrainte inadmissible pour les usagers qui en plus subiront un surcoût du prix du billet,
- ⇒ les abonnés TER ayant aujourd'hui le libre accès aux trains Corail Intercités se le verraient refuser. Ils doivent continuer à bénéficier des dispositions actuelles et avoir accès sans réservation et sans surcoût aux trains Intercités,
- ⇒ La tarification TER Basse-Normandie, une des plus avantageuse de France, ne serait pas applicable sur les Intercités. Imaginez la galère pour un usager d'AVRANCHES qui voudra se rendre à CHERBOURG. Achat d'un billet Ter AVRANCHES-LISON avec réduction régionale éventuelle et d'un LISON-CHERBOURG lequel il faudra avoir réservé. C'est complètement dissuasif, le temps de trajet étant déjà important et bien souvent le délai de correspondance relativement long, le covoiturage a des beaux jours devant lui. A quoi servent tous les investissements lourds réalisés par l'Etat et les collectivités locales si les usagers ont tant d'obstacles à franchir pour voyager ?

- ⇒ En outre, nous craignons que cette disposition, aux yeux de la SNCF si ingénieuse, soit un jour étendue à la ligne Paris-Granville qui fait aussi l'objet d'un plan. Ceci serait également catastrophique du fait que sur cet axe, la majorité de la desserte est assurée par des trains Intercités.

Compte-tenu de tous ces éléments, nous espérons que ces mesures ne seront pas mises en place car elles créeraient trop d'inconvénients aux usagers au moment où nous avons de plus en plus besoin de transports collectifs facilement accessibles afin de répondre notamment aux exigences du Grenelle de l'environnement.

Dans l'attente de vous lire,

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Yves COLAS
Président de l'ADPCR
Représentant Régional de la FNAUT
pour la Basse-Normandie

Copie :

- M. le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie.